

## CHARLEROI

# Maison de justice : l'emploi préservé

**C'est à Charleroi que le futur ministre en charge des maisons de justice, Rachid Madrane, a entamé une tournée de rencontres en Fédération Wallonie-Bruxelles.**

• **Didier ALBIN**

Deux mois avant l'entrée en vigueur du transfert de cette compétence fédérale, le ministre de la Fédération Wallonie Bruxelles en charge des maisons de justice, Rachid Madrane (PS), a entamé à Charleroi un tour des 13 institutions en activité sur le territoire.

Créées en 1999 dans chaque arrondissement judiciaire, ces maisons ont pour vocation d'améliorer

l'accessibilité de la justice aux citoyens. Si leurs 650 agents traitent en moyenne 34 500 dossiers chaque année, les missions civiles et pénales sont de trois grands ordres. D'abord, le suivi des justiciables soumis à une sanction alternative à l'incarcération (peines de travail, bracelet électronique, mesures probatoires); ensuite, l'exécution d'enquêtes sociales qui vont permettre d'adapter les décisions à chaque cas particulier; et enfin, l'aide et l'informa-

tion aux victimes sans oublier l'accueil de première ligne. Pour résumer, ces structures de proximité constituent le volet humain de l'appareil judiciaire.

Parce que la réussite du transfert de compétences conditionne leur bon fonctionnement, le ministre a estimé devoir en anticiper la mise en œuvre. C'est dans ce cadre qu'il va à la rencontre des membres du personnel et des réalités de terrain, comme ce ven-

dredi, rue Pater à la Ville Basse.

## Surtout des infractions de roulage

À Charleroi, ce sont les peines de travail autonomes qui ont été passées au crible. En 2013, elles y ont représenté 531 dossiers sur un total de 6 056 pour la Fédération (soit 9,6 %), et près de 10 000 pour tout le pays. Dans 58 % des cas, elles étaient liées à des infractions de roulage, une proportion supérieure à la statistique nationale de l'ordre de 50 %. Suivent les délits contre les biens (20 %), contre les personnes (11 %) et les affaires de drogue (5 %).

L'enjeu de cette réforme, pour le ministre Madrane, c'est avant tout de veiller au maintien des moyens humains et matériels. « Les financements sont garantis à hauteur de 74 millions €, les CDD viennent d'être prolongés : il n'y aura donc aucun impact le 1<sup>er</sup> janvier », assure-t-il.

Deux : le succès tient aussi dans l'organisation d'une concertation efficace entre les ministres concernés, au niveau fédéral et dans chacune des communautés. L'objectif est de l'organiser. Bien sûr de manière générale, il convient d'améliorer le dialogue à tous les étages.

Trois : il faut soutenir les assistants de justice. « Criminogènes et surpeuplées, les prisons ne sont pas la panacée en matière de sanction, note-t-il. Pour favoriser la réinsertion et éviter la récidive, les peines alternatives constituent un bon substitut. Il est donc primordial de former les assistants et de disposer d'effectifs en suffisance. » ■

**À Charleroi, la proportion de peines de travail relatives aux infractions de roulage dépasse la moyenne nationale de 50 %.**